

# CIRCUIT DE LA PRE-INSTRUCTION (POUR LES GRANDS PROJETS)

## ACTEURS



Architecte

## ACTIONS



- Transmettre un dossier de pré-instruction via le site web de l'Agence Urbaine de Béni Mellal (aubm.ma)

Recevoir la demande de pré-instruction pour traitement

Personne chargée de la pré-instruction

- **Etape 1** : Transmettre le dossier au service technique de la Gestion Urbaine pour étude.
- **Etape 2** : Vérifier les remarques émises par les Chefs de Division de l'Instruction et le Chef de Département.
- **Etape 3** : Remettre le dossier traité à la personne chargée de la pré-instruction.

Transmettre les remarques à l'architecte une fois validée par la Direction sur l'espace réservé à la pré-instruction sur le site web de l'AUBM. L'architecte sera notifié par e-mail une fois sa demande traitée.

Contacts en cas de besoin :

- M<sup>me</sup> Rajaa DARKAOUI : 0661918124
- M. Mustapha Hridouch : 0661918112